



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 28 juillet 2023

ÉTAT DES RESSOURCES EN EAU

Passage en crise du bassin versant de la Lergue, et en alerte renforcée sur les bassins versants du Vidourle, de l'Argent double et de l'Ognon, du Jaur et de l'Aude aval Berre-Rieu

Le comité de suivi de la ressource en eau de l'Hérault s'est réuni le 20 juillet 2023. Avec la raréfaction des épisodes de pluie et les vagues de chaleur enregistrées, la situation hydrologique et hydrogéologique s'aggrave dans le département.

Les débits des cours d'eau du département présentent toujours des niveaux inférieurs aux moyennes de saison, voire très bas et en dessous des niveaux historiques sur certains bassins versants, notamment sur l'Orb. Les bassins versants de l'Aude aval Berre-Rieu et de l'Argent double, de la Lergue et du Vidourle voient également leur situation hydrologique se dégrader.

Globalement, les niveaux des nappes souterraines atteignent par endroits des records bas pour la saison, y compris dans des zones où les récentes précipitations ont permis la remontée du niveau des cours d'eau.

Au regard de ces éléments et des prévisions météorologiques à court terme, et en cohérence avec les décisions des départements voisins, le préfet de l'Hérault a décidé, à compter de samedi 29 juillet 2023 :

- le passage en **crise** du bassin versant de la Lergue ;
- le maintien en **crise** des bassins versants de l'Orb amont et aval (excepté son axe soutenu) ;
- le passage en **alerte renforcée** des bassins versants du Vidourle, de l'Argent double et de l'Ognon, du Jaur, de la Mosson et du Lez (excepté son axe soutenu), de l'Aude aval Berre-Rieu ;
- le maintien en **alerte renforcée** des bassins versants de l'Hérault et de l'axe soutenu de l'Orb, ainsi que de la nappe astienne ;
- le passage en **alerte** du bassin versant du Thoré amont ;
- le maintien en **alerte** du bassin versant de la Cesse ;
- le maintien en **vigilance** des autres zones du département de l'Hérault.

Les particuliers, professionnels (entreprises, exploitations agricoles) et collectivités peuvent connaître, en temps réel, le niveau d'alerte relatif à la ressource en eau et les restrictions d'usage qui s'appliquent à une commune en utilisant le **nouvel outil de la DDTM de l'Hérault** : la carte interactive RestrEAU.

Pour rappel, les mesures de restrictions concernent l'ensemble des usages, qu'ils soient professionnels ou privés, y compris lorsque ceux-ci sont faits à partir de forages ou de pompages domestiques. Les infographies sont consultables sur : <https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>

Le préfet de l'Hérault invite chacun à éviter tout gaspillage et à maîtriser sa consommation d'eau. Il est rappelé que des arrêtés de restriction d'usage de l'eau complémentaires peuvent être pris par les maires concernés s'ils estiment que la situation sur leur territoire le nécessite.

La carte « état des ressources en eau dans l'Hérault » et toutes les informations sur le sujet sont à retrouver sur : <https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>